

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY
Séance du Lundi 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de Votants : 12

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs CHABERT Nicolas, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, GRIMAND Marc, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno,

Etaient excusés : Mme COCHET Aurélie, M. BRUN Vincent (donne pouvoir à M. LEBLANC Bruno) ; M. POIRSON Philippe (donne pouvoir à M. GRIMAND Marc)

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : M. DECATOR Mathieu a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ONF - Affouages – Tarifs 2023-2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis quelques années, en collaboration avec l'ONF, la commune propose à ses administrés du bois de chauffage à couper dans la forêt communale.

Il rappelle, les derniers prix votés pour l'année 2019-20, soit 5€ le moule et 2€ le stère.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il faut conserver ces tarifs ou les augmenter ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les tarifs suivants pour l'affouage 2023-2024 :

- 4 € le stère (1m x 1m x 1m)
- Suppression de la coupe au moule (1,33m x 1,33m x 1,33m)

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 03/10/2023
Après affichage et publication du : 03/10/2023
Le Maire,
Marc GRIMAND